



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : f francquembergue@yonne.fff.fr

PV54 St et Rég 8

PV téléphonique de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du
25 septembre 2025

Président : M. Sabatier Patrick

Présents : Messieurs Anastasio Alain, Romojaro Mickaël.

Début de la réunion : 13 h 00

Entente jeunes et seniors- saison 2025-2026

La commission prend note et valide les ententes jeunes et seniors suivantes :

Catégorie U7 :

- Sergines / St Sérotin / Pont
- Sergines 2 / St Sérotin 2 / Pont 2
- Neuvy / Vergigny
- Neuvy 2 / Vergigny 2

Catégorie U9 :

- Auxerre SC / AFTA
- Varennes / Flogny
- Sergines / St Sérotin / Pont
- Neuvy / Vergigny
- Neuvy 2 / Vergigny 2
- Vergigny 3 / Neuvy 3

Catégorie U11 :

- Varennes / Flogny
- Sergines / St Sérotin / Pont
- Neuvy / Vergigny
- Vergigny 2 / Neuvy 2

Catégorie U13 :

- Sergines / St Sérotin / Pont
- Sergines 2 / St Sérotin 2 / Pont 2

Catégorie U15 :

- Sergines / St Sérotin / Pont
- Charbuy Fleury / Chevannes

Catégorie U18 :

- Sergines / St Sérotin / Pont



Catégorie Vétérans :

- Champs / St Bris

Fin de la réunion : 13 h 30.

Le Président
Sabatier Patrick

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »